

Fiche technique

OFFSHORE - OFFSHORE

Désignation :

POLO POLYESTER HAUTE VISIBILITÉ

Tailles :

M - L - XL - XXL

Coloris :

Jaune Fluo - Orange Fluo



Descriptif :

Polo de signalisation haute visibilité classe 2 fluorescent maille 100% polyester. Col bord-côte gris avec liseré de couleur assortie au polo. Ouverture par boutons. Manches courtes. Bandes rétro réfléchissantes cousues couleur argent, montage baudrier et parallèle.

Matériaux :

Maille "bird eye" 100% polyester 160gr/m².

Col en bord-côte 100% polyester.

Bandes rétro réfléchissantes cousues couleur argent 50mm. Montage baudrier et parallèle.

Instructions d'emploi :

Vêtement de signalisation permettant d'être parfaitement vu de jour comme de nuit dans la lumière des phares en extérieur.

Limites d'utilisation :

Ne pas utiliser hors de son domaine d'utilisation défini dans les instructions d'emploi ci-dessus. Avant d'enfiler ce vêtement, vérifier qu'il ne soit ni sale ni usé, cela entraînerait une baisse de son efficacité. S'assurer que la bande rétro-réfléchissante grise soit positionnée sur l'extérieur du vêtement. Il ne doit porter aucun additif pouvant réduire sa surface visible. Ce vêtement ne contient pas de substance connue comme étant cancérigènes, ni toxiques, ni susceptible de provoquer des allergies aux personnes sensibles. Si le matériau de protection est endommagé mettre le vêtement au rebut.

Instructions de stockage :

Stockage dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Instructions de nettoyage / d'entretien :

Laver à l'envers, faire sécher immédiatement après lavage. Température de lavage 40°C (nombre de lavage maximum autorisé voir étiquette de composition du vêtement), traitement mécanique réduit, rinçage à température décroissant progressivement, essorage réduit. Chlorage exclu. Ne pas repasser, le traitement à la vapeur présente des risques. Ne pas nettoyer à sec, ne pas détacher avec solvants. Ne pas sécher en sèche-linge à tambour rotatif. Ne pas faire de pré-trempe. Ne pas utiliser de détachants à haute alcalinité, de détergents à base de solvants ou de microémulsions, ni d'agents de blanchiment.

Ce vêtement doit impérativement être éliminé en respectant les procédures internes de l'installation, la législation en vigueur et les contraintes liées à l'environnement.

Performances :

Conforme aux exigences de la directive européenne 89/686, notamment en terme d'ergonomie, d'innocuité, de confort, d'aération et de souplesse, et aux normes européennes EN340:2003 et EN471:2003/A1:2007 (2,2), vêtement de signalisation haute visibilité pour usage professionnel.

Fiche technique

OFFSHORE - OFFSHORE

- **EN471:2003** / **A1:2007** Vêtements de signalisation à haute visibilité pour usage professionnel - Méthodes d'essai et exigences



2 : Classe du vêtement (1 à 3)

2 : Niveau de performance de la matière rétroréfléchissante (1 à 2)

